

ALPES MARITIMES
COMMUNE DE DRAP

DELIBERATION N°63/2023

OBJET : SPORT : Autorisation donnée au maire de signer une convention de mise à disposition du stade Anderloni avec le gouvernement monégasque

L'an deux mille vingt-trois, le 28 du mois d'août à 15 heures
Le Conseil Municipal de la Commune de DRAP, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de **Monsieur Robert NARDELLI**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 août 2023

PRESENTS : Robert NARDELLI Maire, Martine DUNOYER DE SEGONZAC / Philippe MINEUR / Alexandra GHIGI-RUSSO / Serge DIGANI / Sophie ESPOSITO / Jean-Christophe CENAZANDOTTI / Catherine DINI, Jean QUENCEZ adjoints/, Christine DECORDIER / Sabrina DIVRY/ conseillers municipaux délégués, / Bouabdallah LAFTAS/Vanessa BEAUJEAUD / /Françoise DAMILANO /Romain BIANCHI /Maëva THOMMERET conseillers municipaux

ABSENTS REPRESENTES : Kathy NICOLAS par Christine DECORDIER, Xavier JARJANETTE par Jean-Christophe CENAZANDOTTI/ Thierry VISSIAN par Robert NARDELLI/ Michaël TRUCCHI par Sophie ESPOSITO/ Jean-Pierre MONTCOUQUIOL par Martine DUNOYER DE SEGONZAC/Nathalie DIGANI par Serge DIGANI

ABSENTS : Gracienne DODAIN, Sandrine GUGLIELMINO, Philippe JANIN, Stephen VIALE
Clorinde MARCONI

Secrétaire de séance : Vanessa BEAUJEAUD

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-29 et suivants ;

Vu le projet de convention annexé à la présente délibération ;

Entendu le rapport de présentation ;

Considérant que la mise à disposition de cet équipement pour une durée d'un an sera soumise au versement d'une contrepartie financière au bénéfice de la ville telle que définie par voie de convention ;

Le Conseil Municipal DÉCIDE à l'unanimité :

Article 1^{er} : d'autoriser monsieur le maire à signer avec la Société Immobilière Domaniale la convention sur la mise à disposition du stade Anderloni pour un montant de 40 000 € annuel (quarante mille euros)

Article 2 : d'autoriser monsieur le maire ou son représentant à signer tout acte afférent à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Présents : 16 Votants : 22 Absents : 11 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 22

Fait à Drap, le 28 août 2023

Le Maire, Robert NARDELLI

